

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 21 NOVEMBRE, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 10 NOVEMBRE 2022, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLEC'H, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. GODON, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, Mme KEMPF, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, M. GUINÉE, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, M. PERRIN, Mme PAPONNAUD, M. JEANMAIRE, Mme BERNARD, M. RUFFAT, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, M. RAKOTOANOSY.

Excusés représentés:

Mme DE POIX (pouvoir à M. JEANMAIRE), M. NABEDRYK (pouvoir à M. PARDIGON).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 205 - Modification de la composition de la Commission de contrôle financier.

Le Maire rappelle que, conformément à l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut former des Commissions municipales permanentes exclusivement composées de Conseillers municipaux.

Il précise que par délibération n°153 du 8 octobre 2020, le Conseil municipal a désigné les membres de la Commission de contrôle financier.

Madame Anne HUMMLER-REAUD ayant démissionnée de son mandat de Conseillère municipale, il est proposé de la remplacer au sein de ladite Commission.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu la délibération n°153 du 8 octobre 2020 portant désignation de membres de la Commission de contrôle financier ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 16 novembre 2022 ;

REMPLECE Madame Anne HUMMLER-REAUD, Conseillère municipale ayant démissionnée, par Monsieur Michel RAKOTOANOSY., au sein de la Commission de contrôle financier.

APPROUVE la nouvelle composition de la Commission de contrôle financier, comme suit :

- M. Philippe TROTIN
- M. Frédéric SGARD
- Mme Henda HAMZA
- Mme Carole THIERRY
- M. Boris NABEDRYK
- M. Pierre GOMEZ
- Mme Valérie CORDON
- Mme Fatima EL-OUASDI
- M. Kilien MESSAÏ DE BOISSARD
- M. Michel RAKOTOANOSY
- M. François JEANMAIRE
- M. Patrick INDJIAN

DIT que les autres dispositions de la délibération n°153 du 8 octobre 2020 demeurent inchangées.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.




Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 28 novembre 2022
N° identifiant : 092-219200631-20221121-lmc143109-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 28 novembre 2022

